



RC-POS (24_POS_44)

RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Blaise Vionnet et consorts au nom du groupe vert'libéral – « Je trie mes médicaments » -Pour l'instauration d'une semaine annuelle cantonale de tri des médicaments stockés dans les ménages vaudois

1. PRÉAMBULE

La commission s'est réunie, le 27 janvier 2025, de 14h00 à 15h00, à la salle de la Cité, rue Cité-Devant 13, à Lausanne.

Elle était composée de Mesdames Laurence Bassin, Claude Nicole Grin, Muriel Thalmann, ainsi que de Messieurs Hadrien Buclin, Jean-Daniel Carrard, Denis Dumartheray, Cédric Echenard, Gérard Mojon (président-rapporteur) et Blaise Vionnet.

Ont également participé à la séance Mesdames Rebecca Ruiz, cheffe du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), Marie-Christine Grouzmann, pharmacienne cantonale, Direction générale de la santé (DGS) ainsi que Monsieur Thierry Marchon, ingénieur en technique de l'environnement, Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE-DIREV).

Madame Sophie Métraux (Secrétariat général du Grand Conseil) a tenu les notes de séance.

2. POSITION DU POSTULANT

Convaincu que l'inventaire de la plupart des pharmacies de ménage contient nombre de médicaments périmés, entamés, mal conservés, à l'usage oublié, voire des produits dopants ou des stocks d'analgésiques ou d'anti-inflammatoires, le postulant considère qu'à l'heure de la lutte contre le gaspillage, ceci n'est pas rationnel.

Le postulat est né à la suite de la motion « (23_MOT_8) Claude Nicole Grin et consorts – Pour une meilleure prise en charge des médicaments non utilisés ou périmés » déposée en 2023, transformée en postulat, qui se concentre sur l'élimination des médicaments. Le présent postulat veut agir en amont de l'élimination des médicaments afin d'amener les gens à les apporter dans les pharmacies ou les déchetteries, d'éviter de les garder inutilement ou de les jeter n'importe où et comment. Pour ce faire, il propose la mise en place d'une semaine annuelle cantonale incitant vaudois et vaudoises à un tri régulier des médicaments stockés chez eux.

Le postulant est conscient qu'une telle action nécessiterait un effort de communication du Canton et représenterait un défi logistique conséquent, seules certaines pharmacies et déchetteries reprenant actuellement les médicaments. Recoupant des enjeux de santé publique et environnementaux, le postulat permettrait de limiter le gaspillage de médicaments, d'utiliser ceux qui pourraient encore l'être, de prévenir leur accumulation inutile ou encore d'éviter leur élimination inappropriée.

La semaine annuelle de tri est une piqure de rappel que le postulant aimerait proposer. Afin de laisser le choix ouvert au Conseil d'État quant à la manière, il a fait le choix de l'outil du postulat.

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

La conseillère d'État rappelle tout d'abord que la reprise des médicaments n'est actuellement obligatoire ni pour les pharmacies ni pour les déchetteries. Le coût du processus est entièrement à la charge des pharmacies qui payent une taxe forfaitaire à l'achat des cartons de collecte. Ainsi, certaines pharmacies ne reprennent que les médicaments ayant été achetés dans leur officine. Quant aux déchetteries, toutes ne possèdent pas de lieu dédié pour les déchets spéciaux ménagers (DSM) ou le personnel qualifié pour ce type de reprise. Certaines communes organisent des journées de collecte ou des services de collecte mobiles sont assurés par des entreprises spécialisées.

Parmi les pistes analysées dans le cadre de la réponse au postulat Grin figure l'obligation pour les pharmacies de reprendre les médicaments, comme c'est le cas dans d'autres cantons. Cependant, cela nécessite la mise en place de financements appropriés, les pharmacies ne disposant d'aucune taxe anticipée dédiée à la reprise de médicaments. La possibilité de défrayer les pharmacies pour mettre en œuvre une éventuelle obligation de reprise des médicaments est une option, mais devra être évaluée dans le cadre de la révision en cours de la loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD). Parallèlement, des actions de communication et de sensibilisation à l'échelle cantonale devront compléter les mesures et nécessiteront aussi un financement.

Dans cette logique, si la conseillère d'État voit l'intérêt du postulat Vionnet en matière de sensibilisation et d'incitation du public au tri des médicaments, elle attire aussi l'attention sur le fait que la mise en place de la semaine souhaitée nécessiterait une infrastructure et une logistique très importantes. Le canton comptant quelque 260 pharmacies, un afflux massif de déchets médicaux sur une période donnée exigerait une coordination d'envergure entre les pharmacies et les communes et pourrait poser des problèmes de stockage.

Elle précise que les coûts y relatifs seraient loin d'être anodins. Compte tenu de la situation financière du Canton, celui-ci ne dispose que de moyens limités ; des choix et des priorisations seront donc indispensables. Si pour elle, ce nouveau projet fait sens d'un point de vue environnemental et de santé publique, elle rappelle que le Parlement devra faire des choix.

Elle demande que les réponses aux postulats Grin (dont les travaux sont déjà en cours) et Vionnet puissent être groupées et que si ce dernier devait être accepté par la commission, le rapport y relatif soit établi rapidement.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Les discussions portent essentiellement sur les thématiques suivantes :

Implication des communes

Un commissaire impliqué dans la gestion des déchets au niveau communal indique que toutes les communes ne reprennent pas les DSM qui nécessitent des espaces de stockage dédiés et du personnel formé. Certaines sociétés spécialisées subventionnent des communes pour la formation de leur personnel, ainsi que des actions permettant de rendre celles-ci attentives au traitement des DSM. Des opérations « coup de balai » sont en outre organisées avec la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC). Cibler les médicaments lors de telles opérations serait à ses yeux une piste intéressante.

Plusieurs commissaires confirment que si la demande fait tout à fait sens du point de vue de la santé publique et de l'environnement, son financement est difficile. Il leur paraitrait utile de davantage travailler avec les communes et surtout les associations de communes afin qu'elles deviennent des partenaires incitant à une récupération efficiente des déchets. Cela permettrait de mieux répartir les coûts et les lieux de récupération, voire de réduire le problème lié à des afflux ponctuels importants.

Reprise par les pharmacies

En réponse à des questions de commissaires, la pharmacienne cantonale et le spécialiste en technique de l'environnement répètent que les médicaments n'étant, contrairement au matériel électronique, pas soumis à une taxe anticipée pour le recyclage, les pharmacies ne sont pas tenues de les reprendre. Une base légale serait nécessaire si l'on souhaitait mettre en place un système de reprise comparable à celui du matériel électronique.

Ils précisent également que ce sont plutôt les grandes chaines de pharmacies qui reprennent actuellement les médicaments. D'autres officines ne reprennent que ce qui a été acheté chez elles. L'élimination des médicaments se fait au poids. Le consommateur doit ainsi être sensibilisé au fait que seuls les blisters et non

les boîtes peuvent être ramenés. Ceci n'assure toutefois pas de l'état du produit dont on ignore où il a été acheté ou comment il a été stocké. Il est également nécessaire de différencier un médicament de produits liés aux soins du corps ou au bien-être, par exemple.

La pharmacienne cantonale mentionne finalement que, selon une étude française, la quantité moyenne de médicaments périmés non utilisés par ménage est d'environ 500 grammes par année, emballage primaire (en contact direct avec le médicament) compris. Dès lors, en extrapolant que sur une semaine de sensibilisation environ 10% des ménages rapporteraient ses médicaments non utilisés, cela générerait environ 19 tonnes de médicaments à récupérer sur le canton de Vaud chaque année. Le coût global de l'organisation d'une campagne annuelle, incluant la logistique, le matériel, les ressources humaines, le traitement et l'élimination des déchets, ainsi que la communication et la sensibilisation rien que pour les pharmacies (organisation et élimination) est évalué à environ CHF 200'0000.-. Cette estimation tient compte de l'implication des pharmacies et de l'installation de points de collecte mobiles. Le défi logistique est énorme.

Valorisation des médicaments non utilisés et lutte contre le gaspillage

Tout médicament entamé, périmé ou non utilisé doit être éliminé; il n'y a pas de valorisation possible. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'est positionnée contre la redistribution de médicaments non utilisés. Seules quelques associations professionnelles récupèrent actuellement certains médicaments au profit de structures à bas seuil. Ceci reste toutefois marginal. Remettre des médicaments utilisés en circulation engage la responsabilité de la pharmacienne ou du pharmacien et le principal écueil demeure les conditions de stockage chez les privés.

Le postulant précise que si son texte ne vise pas directement le gaspillage, inciter à trier son armoire à pharmacie y contribuerait. Ceci permettrait également, avec l'aide de professionnels, d'informer les patients que certains génériques qu'ils possèdent pourraient être utiles à certains de leurs traitements. Le défi logistique et en matière de personnel reste énorme.

La pharmacienne cantonale ajoute qu'un tel tri avec l'aide de professionnels a déjà été tenté. La prestation « médicaments à jour », financée en partenariat public-privé avec la Société vaudoise des pharmaciens permettait de présenter ses médicaments en pharmacie afin d'obtenir des conseils sur leur comptabilité, leur mode de prise, leur date de péremption, etc. Cette prestation a été abandonnée faute de succès.

Plusieurs intervenants considèrent que l'une des pistes contre le gaspillage résiderait dans la diminution des prescriptions ; plusieurs études démontrant la "sur-médication", notamment chez les personnes âgées. Selon le postulant les médecins ne prescrivent généralement que le strict nécessaire. Le problème réside plutôt dans la pluralité de médecins intervenant auprès d'un même patient. Le dossier électronique du patient (DEP) et le plan de médication partagé devraient aider en la matière.

L'adoption de conditionnements mieux adaptés aux traitements pourrait également être une piste. Cette problématique est cependant plus complexe qu'il n'y parait. Le nombre de fabricants suisses diminue et notre pays est de plus ne plus dépendant de l'étranger, avec les problèmes d'approvisionnement qui y sont liés. Pour la pharmacienne cantonale, imposer trop de contraintes sur l'importation de médicaments fait courir le risque que les fabricants renoncent au marché suisse. Celui-ci est exigeant, entre autres du fait de la contrainte des langues et ne représente souvent qu'un volume peu attractif.

Une commissaire précise avoir connaissance d'applications permettant, sur la base de scannage ou de photos des médicaments, d'apprécier la qualité et/ou l'utilité du contenu de son armoire à pharmacie, initiatives intéressantes à ses yeux.

Un autre commissaire dit attendre de l'État qu'il fasse des campagnes d'information, peut-être de manière régulière, pour apprendre ou rappeler les bons gestes et les usages quant au tri des médicaments.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'État.

Le Mont-sur-Lausanne, le 21 février 2025

Le rapporteur (Signé) Gérard Mojon